

NEXANS

Rapport des commissaires aux comptes sur
l'autorisation d'attribution d'actions gratuites
existantes ou à émettre

Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2018
Résolution n° 22

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

MAZARS

NEXANS

Société anonyme au capital de 43 494 691 €
Siège social 4 allée de l'Arche – Immeuble Vinci – 92070 Paris La
Défense
RCS : PARIS 393 525 852

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2018
Résolution n° 22

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

MAZARS

Nexans

*Autorisation d'attribution
d'actions gratuites
existantes ou à émettre*

*Assemblée générale du
17 mai 2018*

Résolution n°22

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié ou de certains d'entre eux de votre société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du code de commerce, et des mandataires sociaux de votre société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal global des actions existantes ou à émettre, attribuées au titre de la présente autorisation, ne pourra être supérieur à 40 000 euros, étant précisé que le total des actions existantes ou à émettre attribuées aux mandataires sociaux de votre société ne pourra dépasser 42% de l'enveloppe totale d'attribution autorisée, soit environ 0,04% du capital de la société au 31 décembre 2017.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de 12 mois à compter de la présente assemblée générale, et sous réserve de l'approbation de la 12ème résolution, à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nexans

*Autorisation d'attribution
d'actions gratuites
existantes ou à émettre*

*Assemblée générale du
17 mai 2018*

Résolution n°22

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 18 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT



XAVIER BELET

MAZARS



ISABELLE SAPET
